

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DE L'U.S. ORLÉANS LOIRET JUDO-JUJITSU

Jeudi 2 Avril 2020 à 19 H 00

AU DOJO JC ROUSSEAU

ORDRE DU JOUR

Nous vous rappelons que pour être électeur et avoir une voix délibérative il faut avoir 16 ans au moins, être à jour de ses cotisations et être adhérent depuis 6 mois au moins.

Les adhérents de moins de 16 ans, peuvent être représentés par un tuteur légal qui peut, en son nom, être électeur et disposer d'une voix délibérative.

Le règlement intérieur et les statuts du club sont disponibles au siège du club, rue Fernand Pelloutier, et sur le site internet du club : www.usoljj.com

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22/03/2019
- 2- Rapport moral de la Présidente
- 3- Rapports d'activités :
 - Pédagogique : les cours, les stages, la compétition judo, le judo handisport, le judo adapté, le jujitsu, le taïso.
 - Le haut-niveau
 - La communication
 - La vie associative
- 4- Approbation des rapports d'activités et du rapport moral
- 5- Rapport financier 2019
- 6- Rapport du Commissaire aux comptes
- 7- Approbation du rapport financier 2019
- 8- Affectation du résultat de l'exercice 2019
- 9- Proposition et vote des montants des cotisations des adhérents 2020/2021
- 10- Présentation et vote du budget prévisionnel pour 2020
- 11- Remise du Trophée du Mérite
- 12- Election du Comité Directeur (Présentation des listes)
- 13- Election du (de la) Président(te)
- 14- Allocution du (de la) Président(te)
- 15- Verre de l'amitié

□

POUVOIR

Je soussigné(e),, adhérent(e) ou tuteur de l'adhérent(e), à l'U.S. Orléans Loiret Judo-Jujitsu donne pouvoir à M., adhérent(e) à l'U.S. Orléans Loiret Judo-Jujitsu pour me représenter et prendre toutes décisions en mon nom à l'assemblée générale du **jeudi 2 avril 2020**.

Le/...../2020, signature